

Commune de Martizay
Département de l'Indre

**ARRETE n° 2025-02-11 du 13/02/2025
ETABLISSENT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2025**

Le Maire de Martizay

Vu le code général de la Fonction Publique
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté du 31/05/2024 portant définition des lignes directrices de gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
RABEAU BLANDINE	ADJOINT TECHNIQUE principal 2 ^{ème} classe	ADJOINT TECHNIQUE principal 1 ^{ère} classe
FERRUSI CHANTAL	ADJOINT TECHNIQUE principal 2 ^{ème} classe	ADJOINT TECHNIQUE principal 1 ^{ère} classe
CLAVEAU SEBASTIEN	ADJOINT TECHNIQUE principal 2 ^{ème} classe	ADJOINT TECHNIQUE principal 1 ^{ère} classe

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique

Article 3^{ème} : Le Présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité

Le Maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication

Fait à Martizay, le 13/02/2025
Le Maire,

Hervé FLEURY



Publié le :

Commune de Martizay
Département de l'Indre

**ARRETE n° 2025-02-12 du 13/02/2025
ETABLISSENT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNEE 2025**

Le Maire de Martizay

Vu le code général de la Fonction Publique
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu l'arrêté du 31/05/2024 portant définition des lignes directrices de gestion ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
GERGAUD MONIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE principal 2 ^{ème} classe
SECHERESSE CLAUDINE	ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE principal 2 ^{ème} classe

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique

Article 3^{ème} : Le Présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informé que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication

Fait à Martizay, le 13/02/2025
Le Maire,

Hervé FLEURY



Publié le :